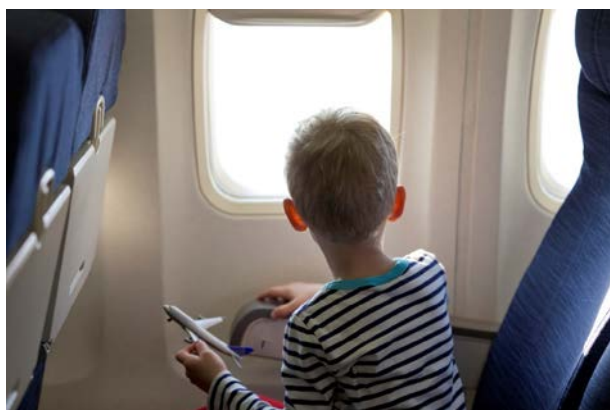




MAIRIE DE
SAINT-OUEN-SUR-SEINE

PASSEPORT - MINEUR



Centre Administratif et Social – 7 place de la République

Service Etat Civil/Affaires Générales/Elections

01 49 45 67 89

Les dossiers seront pris en charge le

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 17h00

Jeudi : 13h30 à 17h00

Samedi : 8h30 à 10h00

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

Présenter les originaux des documents

La présence de l'enfant est indispensable au dépôt du dossier avec son représentant légal mais n'est plus obligatoire pour le retrait du passeport pour un enfant de Moins de 12 ans

1ere DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE OU VOL
1 photographie en couleur , format 35 x 45 mm récente , tête nue, de face, sur fond bleu clair ou gris clair (pas de fond blanc)	1 photographie en couleur , format 35 x 45 mm récente , tête nue, de face, sur fond bleu clair ou gris clair (pas de fond blanc)	1 photographie en couleur , format 35 x 45 mm récente , tête nue, de face, sur fond bleu clair ou gris clair (pas de fond blanc)
1 Justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom, parmi les suivants : quittance de loyer (pas de quittances manuscrites quittance EDF ou GDF 1 quittance de téléphone fixe ou portable Avis d'imposition (année en cours) Si vous êtes hébergé par un tiers : 1 lettre d'hébergement signée par l'hébergeant 1 justificatif de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant (voir les différents justificatifs ci-dessus) 1 photocopie de la pièce d'identité recto-verso de l'hébergeant	1 Justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom, parmi les suivants : quittance de loyer (pas de quittances manuscrites quittance EDF ou GDF 1 quittance de téléphone fixe ou portable Avis d'imposition (année en cours) Si vous êtes hébergé par un tiers : 1 lettre d'hébergement signée par l'hébergeant 1 justificatif de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant (voir les différents justificatifs ci-dessus) 1 photocopie de la pièce d'identité recto-verso de l'hébergeant	1 Justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom, parmi les suivants : quittance de loyer (pas de quittances manuscrites quittance EDF ou GDF 1 quittance de téléphone fixe ou portable Avis d'imposition (année en cours) Si vous êtes hébergé par un tiers : 1 lettre d'hébergement signée par l'hébergeant 1 justificatif de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant (voir les différents justificatifs ci-dessus) 1 photocopie de la pièce d'identité recto-verso de l'hébergeant
1 extrait avec filiation (de moins de 3 mois) de votre acte de naissance ou Présentation d'une carte d'identité de l'enfant en cours de validité Si votre nationalité française ne ressort ni de votre titre d'identité, ni de votre acte d'état civil , vous pouvez produire l'un des documents suivants : Déclaration d'acquisition de la nationalité française à votre nom, dûment enregistrée ou, à défaut, une attestation de cette déclaration, <i>Ampliation</i> du décret de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française ou, à défaut, une attestation constatant l'existence de ce décret, Certificat de nationalité française (CNF).	L'ancien passeport de l'enfant si périmée depuis plus de 5 ans vous devez fournir : La CNI en cours de validité ou 1 Extrait avec filiation (de moins de 3 mois) de son acte de naissance	Déclaration de perte (peut être faite au guichet si renouvellement immédiat) Déclaration de vol (au commissariat) Copie cni perdue + Passeport en cours de validité Ou Extrait avec filiation de l'acte de naissance de – 3 mois
Timbres fiscaux de 0 à 14 ans : 17€ de 15 à 18 ans : 42 €	Timbres fiscaux de 0 à 14 ans : 17€ de 15 à 18 ans : 42 €	Timbres fiscaux de 0 à 14 ans : 17€ de 15 à 18 ans : 42 €

Nom d'usage

Autorisation écrite du parent non présent (document ci-joint), ainsi que la présentation de leur pièce d'identité.

En cas de divorce + Garde Alternée par jugement

Jugement de divorce dans son intégralité

Fournir la pièce d'identité et le justificatif de domicile de l'autre parent

Garde alternée en commun accord

Courrier des 2 parents indiquant la mise en place d'une garde alternée de façon régulière, ainsi que la photocopie des cartes d'identité des 2 parents.

ATTENTION : Dans tous les cas, le représentant légal doit nous fournir sa pièce d'identité ou son passeport au dépôt du dossier de l'enfant